



Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2015

Rapport moral

Rapports d'activité et de gestion

Année 2014

Je salue toutes les personnes ici présentes qui marquent ainsi leur intérêt et leur soutien à notre action : les représentants du monde politique et associatif, de l'administration, tous les amis des différents réseaux avec qui nous travaillons.

Je salue les personnes accueillies dans nos services et qui ont bien voulu participer à cette journée.

Je salue et remercie le personnel du CEIS qui met en œuvre au jour le jour les projets et l'accompagnement des personnes accueillies

Cette année 2014 a vu des changements et beaucoup de réalisations dont vous aurez les détails dans le rapport d'activité.

Au niveau des réalisations, je rappelle que les bureaux du CEIS à Cajarc sont opérationnels. Ils viennent remplacer ceux que nous occupions au-dessus du Centre d'art contemporain G. Pompidou.

La vente à la Communauté de communes nous a permis de couvrir une très grande partie des frais engagés.

Ces services administratifs mis en commun nous permettent de traiter le secrétariat, la comptabilité et la gestion du personnel de façon efficace et équitable.

À Figeac, l'amélioration du bâtiment du Surgié où est basé le CADA est en cours de finition pour 4 petits logements.

Et enfin, nous pensons pouvoir commencer la rénovation de l'hébergement à Pern en fin d'année.

Notre rencontre est l'occasion de réfléchir à nos missions et fondements de notre action.

Cette année, nous avons la chance d'avoir plusieurs intervenants qui vont nous aider dans notre réflexion sur l'action sociale.

Je laisse à ce moment de conférences-débat le soin de nous enrichir et de nous motiver.

Merci à tous pour cette année de travail et de vie ensemble.

Bon été et bonne vacances à tous.

Jean-Louis FRAYSSE

Président

40 ans au C.E.I.I.S.

Bonjour à vous tous et bienvenue à cette petite fête qui vient marquer une étape après 40 ans de vie du CEIIS.

Je ne vais pas vous refaire l'histoire, mais seulement vous rappeler les temps forts de ce parcours.

L'Association CEIIS (Comité d'études et d'informations pour l'insertion sociale) s'est fixée comme objectifs d'être au service de la reconquête de l'autonomie physique, affective, sociale et culturelle des personnes en difficultés.

Elle a été fondée en 1973 et c'est le 6 mai 1974 que le Centre de soins pour toxicomanes ouvre ses portes à Tour de Faure.

La notion d'insertion par l'économique est concrétisée avec un atelier d'imprimerie.

En 1984, dix ans plus tard, aura lieu l'ouverture du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale L'Auberge à Cajarc.

Autour de ces deux pôles d'activités, vont se greffer de nombreux dispositifs tout au long des années. Tous ces dispositifs veulent répondre à la complexité des problèmes et à la diversité des personnes.

En mars 2002, aura lieu l'ouverture du Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) à Figeac.

Au cours de cette période, ces trois pôles d'activités se sont ouverts et décentralisés :

- Le CSST ouvre un service ambulatoire à Cahors en 1997 et, à partir de 1999, mènera son action aussi sur Figeac.
- Il déménagera à Pern en 2005 et deviendra le CSAPA en 2010.
- En 2006 est créé le Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques aux usagers de drogues (CAARUD) sur Cahors.
- En 2011 a lieu le lancement de l'accueil expérimental de consommateurs de crack.

- Le CHRS de Cajarc aura une extension sur Cahors en 1997.
- Cette même année, aura lieu la création du service Aide au logement temporaire (ALT).
- En 1998, le Centre d'adaptation à la vie active (CAVA) verra le jour à Cajarc : il a pour mission de favoriser l'insertion des usagers dans la société.

- La Maison Relais à Figeac, en 2011, complétera le dispositif.

- Le CADA quant à lui s'agrandira par une extension de 15 places sur Cahors en 2006. 40 places viendront s'ajouter en 2013 et 2014.

Je n'ai pas repris tous les éléments historiques de l'Association avec de nombreux dispositifs plus modestes que vous pouvez trouver aux Services administratifs.

Fêter ses 40 ans de vie associative c'est bien sûr regarder le chemin parcouru, mais c'est surtout regarder vers l'avenir.

Si nous regardons le chemin parcouru, nous voyons des hommes et des femmes qui ont œuvré ensemble : des bénévoles qui ont lancé l'idée de l'Association, des salariés professionnels du secteur qui ont mis en œuvre les différentes actions dans le cadre réglementaire, mais aussi des usagers qui ont adhéré un moment de leur vie à ces projets.

Je voudrais ici remercier tous ceux qui ont participé à cette histoire de solidarité de l'intérieur ou de l'extérieur, avec conviction et courage.

Regarder l'avenir c'est s'interroger d'abord sur notre présent : les grands défis de notre monde, les raisons qui amènent les gens dans nos dispositifs. L'exclusion du partage, la guerre, les violences diverses qui amènent à l'exil, à l'immigration, le choix de l'inégalité qui exclu les individus et les met en marge.

Je ne vais pas continuer la liste des problèmes que pose notre monde aux personnes que nous accueillons.

Pour répondre en tant qu'individu, en tant qu'association, de quoi avons-nous besoin ?

Je crois que nous devons nous appuyer sur les valeurs qui constituent notre socle commun : liberté, égalité, fraternité (peut-être en commençant par la dernière).

La solidarité a besoin de retrouver ses fondements.

Elle ne peut être déléguée aux politiques et aux multiples dispositifs administratifs et institutionnels. C'est l'affaire de tous.

1. Nous avons besoins les uns des autres

Notre autonomie apparente dépend d'une multitude d'acteurs : l'air, l'eau, l'électricité et tous les biens qui nous servent au jour le jour, sans compter tous les services dont nous pouvons disposer.

2. La solidarité passe par un contrat social et politique et elle nécessite un accord.

3. La solidarité s'appuie sur des valeurs que nous pourrions résumer dans le mot *fraternité*.

Que ce mot soit le mot de la fin.

Bon vent au CEIIS.

Jean-Louis FRAYSSE
Président

Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile

L'élément majeur de l'année 2014 a été l'extension des places d'hébergement car en moins d'une année, c'est un doublement des places que nous avons dû gérer. Depuis le 01 mars 2002, date de l'ouverture des premières places à Figeac, avec 26 places, différentes extensions ont conduit le CADA à sa physionomie actuelle. 41 places en 2006, 51 places en 2013, et 81 places en 2014 avec l'attribution des 30 places dernières places. La répartition des places dans le département est de 50 à Cahors et de 31 à Figeac.

Cette extension s'est inscrite dans une vague d'ouverture de 1 000 places sur l'ensemble du territoire visant à absorber une partie des flux pour soulager les régions en tension, où des familles avec enfants n'ont parfois pas d'autres solutions que de rester à la rue.

A la fin de l'année 2014, le dispositif de l'asile en France comptait 25 500 places en CADA pour 75 000 personnes en cours de procédure. Seulement 1/3 des demandeurs d'asile accèdent à une place d'hébergement stable durant l'instruction de leur demande.

L'extension s'est traduite par et la création d'1.7 ETP pour 4 postes et l'accueil de 9 familles supplémentaires. Il a également été nécessaire de trouver 6 nouveaux logements ce qui porte à 20 le nombre de logements.

La demande d'asile en France

Notre activité liée à la demande d'asile dépend du Ministère de l'Intérieur. Toutes les admissions sont gérées à partir du Dispositif National d'Accueil (DNA) qui centralise toutes les places au niveau national et enregistre les mouvements en temps réel.

Lorsque le demandeur d'asile est admis au séjour (enregistrement de la demande d'asile au niveau de la Préfecture de Région), il est orienté vers une plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration pour Midi-Pyrénées) pour qu'elle enregistre une demande d'admission via le logiciel DNA.

Tous les demandeurs d'asile admis au séjour peuvent entrer en CADA. Les situations les plus urgentes sont traitées en priorité.

Trois modalités d'admission :

- Admissions locales : gérées par le Préfet du département.
- Admissions régionales : gérées par le Préfet de région.
- Admissions nationales : gérées par le Ministère de l'Intérieur et l'OFII.

Un quota de 30 % d'admissions nationales est dû par le CADA, fixé par une circulaire d'août 2011.

La spécificité du CADA est l'hébergement et l'accompagnement des demandeurs d'asile. Cette procédure est longue et complexe. Elle a pour finalité l'obtention du statut de réfugié. La procédure se déroule en plusieurs phases.

L'activité

En 2014, le CADA a réalisé 2 dossiers OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides) et 20 dossiers CNDA (Cours Nationale des Demandeurs d'Asile) soit 21 entrées.

Durant la procédure, les familles peuvent donc être amenées à se rendre deux fois à Paris : une première fois incontournable pour l'OFPRA et une deuxième fois si une procédure de recours est engagée.

Ces convocations sont des moments particulièrement stressants pour les familles.

Plusieurs facteurs angoissants s'additionnent :

- l'enjeu
- la peur du voyage en lui-même : Paris, le métro, la non-maîtrise de la langue, la peur de se perdre, d'arriver en retard,
- l'organisation avec des enfants souvent en bas-âge. Il est préférable de trouver un moyen de garde. Si la famille n'a pas de solution personnelle, il est possible de faire appel à une assistante maternelle du Conseil Général.
- la fatigue occasionnée (le voyage se fait souvent de nuit).

Le CADA prépare les familles pour les aider à vivre au mieux cette étape (explication du déroulement de l'entretien, questions susceptibles d'être posées, visionnage de films ...) et leur donne un maximum d'informations pour faciliter le déplacement (réservation des billets, plans, trajets traduits...)

Pour les personnes les plus en difficulté par rapport à ce voyage, Amnesty International propose un service d'accueil et d'accompagnement physique.

En 2014, il y a eu 15 convocations à l'OFPRA, ainsi qu'une re-convocation (problème d'interprétariat) et 12 convocations à la CNDA dont 2 ont donné lieu à une re-convocation.

Les reports et les re-convocations, pour divers motifs, expliquent l'allongement de la durée du séjour, et représentent un supplément de coût.

Pour l'OFPRA il n'y a pas de délai fixe entre la convocation et la réponse, le délai peut varier d'une semaine à un an !

Pour la CNDA, par contre, la réponse intervient systématiquement 21 jours après la convocation.

En 2014 il y a eu :

- 20 réponses OFPRA reçues, toutes négatives.
- 14 réponses CNDA, dont 2 positives et 12 négatives.

La totalité des réponses négatives OFPRA a donné lieu à l'élaboration d'un recours.

Que la réponse soit positive ou négative, la famille doit quitter le CADA une fois la procédure d'asile achevée.

Lorsque la réponse est positive, la personne reconnue réfugiée a les mêmes droits que tout français (sauf le droit de vote). Le CADA l'accompagne dans l'ouverture des droits sociaux, la recherche de logement, éventuellement la recherche de travail si la maîtrise du français est suffisante. La famille a 3 mois (renouvelable 1 fois sur accord du Préfet) pour sortir du dispositif. Ces démarches se font généralement sans difficultés.

Lorsque la réponse est négative la famille a deux possibilités :

- elle peut demander à bénéficier de l'aide au retour volontaire. L'Etat français, par l'intermédiaire de l'OFII, propose un soutien financier et logistique pour aider la personne à rentrer dans son pays d'origine. La personne peut rester au CADA jusqu'à son départ.

En 2014, aucune famille n'a demandé à bénéficier de ce dispositif.

- dans tous les autres cas elle doit quitter le centre sous 1 mois. Elle peut entamer de son côté des démarches de régularisation auprès de la Préfecture.

Pour les demandes de régularisation à titre médical, à ce jour dans le Lot, l'Etat français a proposé un hébergement aux demandeurs jusqu'à la réponse.

Pour l'activité 2014, 109 personnes ont été hébergées et accompagnées soit 28 familles, dont 51 adultes (30 femmes et 20 hommes, 1 enfant majeur) et 58 enfants mineurs. Nous pouvons constater qu'il s'agit principalement de très jeunes couples (moins de 35 ans) avec enfants.

Les nationalités des demandeurs d'asile : Albanaise, Angolaise, Congolaise, Géorgienne, Kirghizaise, Kosovovarde, Russe, Ukrainienne.

26 personnes sont sorties du CADA, 1 famille de 5 personnes qui a obtenu le statut de réfugié devant la CNDA. Elle a quitté le CADA dans le délai de 6 mois et a intégré un logement autonome. 6 familles pour 21 personnes qui ont reçu une réponse négative. 2 familles ont fait une demande de régularisation à titre médical et ont été orientées vers le CHRS l'Auberge à Cajarc, 2 familles ont été hébergées dans le cadre de l'urgence (115), 2 familles ont trouvés des solutions individuelles.

En 2014 la durée moyenne de l'hébergement était de 530 jours soit 17 mois. Cette durée est aléatoire, elle est impossible à déterminer à l'avance, d'où une difficulté de projection pour les familles. Il est à noter un raccourcissement notable des procédures pour les nouvelles arrivées, en accord avec la politique annoncée.

Conclusion

Avec l'ouverture de places supplémentaires, l'année 2014 a été une année de changement pour le CADA « Paysages Lot » : de nouveaux membres dans l'équipe, un parclocatif doublé, de nouveaux modes d'hébergement (cohabitation de familles).

Une stabilité de fonctionnement a maintenant été trouvée. Avec 81 places, le CADA peut optimiser son fonctionnement en visant une gestion financière plus aisée et équilibrée. Le CADA a atteint un stade de développement qui lui permet de prendre véritablement sa place tant sur le plan départemental que régional.

Le droit d'Asile est en constante mutation. Dans le cadre d'une harmonisation européenne, un projet de loi sur la réforme du droit d'asile a été présenté au Parlement en décembre, il impliquera des changements comme le rôle central de l'OFFI, avec la mise en place d'un guichet unique où se fera l'ensemble des démarches pour déposer une demande d'asile. Midi-Pyrénées a été choisi pour l'expérimentation de ce dispositif qui devrait être mis en place à l'automne 2015.

L'allocation Mensuelle de Subsistance (AMS) actuellement versée par les CADA et l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA) perçue par les demandeurs d'asile non hébergés en CADA, vont être réunies pour se transformer en Allocation du Demandeur d'Asile (ADA) gérée par l'OFII.

La domiciliation ne sera plus un préalable au dépôt d'une demande d'asile.

Le demandeur d'asile pourra être accompagné lors de son audition à l'OFPPA.

Une inquiétude semble poindre pour les CADA, leur passage du Code de l'Action Sociale et des Familles au Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile. Ce qui peut faire craindre une remise en cause des missions des CADA.

Centre de Soins d'Accompagnement de Prévention en Addictologie

Soins ambulatoires

En 2014, la file active départementale accueillie au CSAPA le Peyry s'élève à 328 personnes. Elle était de 360 en 2013 soit une diminution de 8.8 %.

Il s'agit d'une population départementale à 65 % ou régionale hors département à hauteur de 11 %.

Notre département, et en particulier les villes de Cahors et Figeac, accueillent un nombre de personnes estimé entre 50 et 70, qui sont arrivées à l'occasion d'un séjour au Centre Thérapeutique Résidentiel de Pern, qui se sont installées et continuent à être suivies.

Cette particularité est principalement liée à notre accueil de personnes de la région parisienne pour qui le retour hypothèque lourdement le travail d'abstinence réalisé.

Malgré tout et pour assurer la continuité dans la prise en charge, nous poursuivons les visioconférences régulièrement avec l'association ESPOIR – GOUTTE D'OR (AURORE/EGO).

La poly-toxicomanie est de règle, le produit principal motivant la demande de soins étant :

- les opiacés (héroïne, morphinique, subutex détourné, dérivés de codéine) 55 % (55 %)
- l'alcool, avec souvent une dépendance croisée avec les benzodiazépines 20 % (20 %)
- les benzodiazépines 3 % (3 %)
- les excitants (cocaïne, crack, amphétamines, ecstasy...) 12 % (12%)
- le cannabis 6 % (8%)
- addiction sans produit 2 % (2%)

Pour 289 patients ont bénéficié d'un suivi médical, 71 personnes pour un programme méthadone avec délivrance au centre, pour 218 personnes soit un traitement de substitution (Subutex ou méthadone avec délivrance en ville), soit un sevrage puis un soutien dans le maintien de l'abstinence, soit un traitement des rechutes.

Une majorité de ces 289 patients a par ailleurs bénéficié d'un traitement pour des troubles psychopathologiques et/ou d'un traitement pour des maladies somatiques intercurrentes ou chroniques.

Les consultations spécialisées le plus souvent proposées sont d'ordre psychiatriques, gastro-entérologiques, ou infectieuses.

Les patients peuvent également bénéficier de suivi psychologique qui se fait en interne ou quelques fois en externe (CMP, libéral) en fonction des disponibilités.

Consultations Addictions sans produit et joueurs pathologiques

Ces consultations ont été mises en place depuis février 2013. En 2014, le binôme a ouvert son accompagnement à toutes les addictions sans produit. Le binôme est composé d'un psychologue et d'une éducatrice spécialisée.

Au même titre que les addictions à un produit, les addictions sans produit se rapportent à un comportement qui génère plaisir et soulagement d'un malaise intérieur mais aussi une impossibilité à contrôler ce comportement malgré ses conséquences négatives.

19 personnes ont été accueillies, 1 personne a été réorientée vers une autre prise en charge, 24 personnes suivies, et 6 personnes de l'entourage ont été accompagnées.

Les personnes suivies pour cyberdépendance sont plutôt des jeunes entre 12 et 30 ans et les joueurs de jeux d'hasard et d'argent plutôt des personnes entre 35 et 60 ans. Les addictions sans produit (addictions sexuelles, addictions à un comportement...) concernent plutôt les personnes entre 35 et 50 ans.

Remarquons que les plus jeunes ne viennent pas spontanément, la démarche est souvent impulsée par les familles et/ou un professionnel (infirmière scolaire principalement).

Un réel travail de communication et d'autopromotion a été nécessaire pour continuer à faire connaître ces nouveaux types d'accompagnements jusque là peu connus.

Les personnes concernées par les addictions aux jeux (jeux d'argent et d'argent et cyberdépendance) ou les addictions sans produits qui font la démarche de rechercher un espace d'aide, de soutien et/ou de soins arrivent jusqu'au CSAPA Le Peyry. Pour autant il semble que si ce type d'accompagnement était mieux connu un plus grand nombre de personnes pourrait en bénéficier.

Encore peu connues et difficilement repérées, les addictions aux jeux nécessitent d'être évoquées par tous pour optimiser l'accès aux soins pour les personnes souffrants d'addictions aux jeux.

Consultations Jeunes Consommateurs

La Consultation Jeunes Consommateurs s'est vue renforcée en 2014.

En effet, en 2013 il avait été constaté que l'équipe d'ambulatoire accompagnant les personnes souffrant d'addictions sans produits (joueurs de jeux et d'argent, cyberdépendant et addicts sans produit) pouvait mutualiser ses efforts de communication extérieurs et l'offre de soins mise en place avec la CJC. Le binôme psychologue et éducatrice spécialisée a donc repris la CJC.

Un travail partenarial a été entrepris sur le département afin d'informer sur la mise en place des CJC et de la nature de la prestation. Des conventions ont été signées avec ces partenaires pour des interventions sur site, la rencontre des professionnels intervenants auprès des jeunes.

18 personnes ont été accueillies dont 14 jeunes et 4 personnes de l'entourage. 10 personnes ont été suivies dans le cadre de consultations au CSAPA, 4 personnes ont été suivies dans le cadre de consultations hors des murs du CSAPA (type consultations avancée).

Médiateurs de Santé Pairs

Le CSAPA a engagé une recherche action associée à l'Observatoire Régional de Santé (ORS Midi Pyrénées) sur l'impact lié au travail avec des Médiateurs de Santé Pairs. Les MSP engagés dans un travail de proximité sur les services du CSAPA et du CAARUD œuvrent en lien avec les professionnels. Ils interviennent aussi bien sur les antennes ambulatoire de Cahors et Figeac, que sur le résidentiel notamment au Centre Thérapeutique.

Soins résidentiel

Le CSAPA offre 28 places de soin résidentiel. 15 places en Centre Thérapeutique Résidentiel, 5 places en Familles d'Accueil, 8 places en Appartements Thérapeutiques. Les dispositifs avec hébergement répondent à une demande régionale pour 50% et nationale pour 50%. Une personne accueillie en résidentiel peut faire un parcours de soins de 7 à 8 mois en passant par tous les dispositifs. Le CTR se veut un lieu protégé vis-à-vis des consommations, la famille d'accueil puis l'Appartement Thérapeutique offre progressivement une plus grande autonomie et permet de travailler sur l'exposition aux objets ou aux situations stimulatrices de consommation. Une prestation médicale, psychologique et éducative est proposée à chaque étape du parcours.

94 personnes ont fait un séjour résidentiel. 51 personnes viennent de Midi-Pyrénées. D'une manière systématique, nous répondons favorablement à toutes les demandes d'admission venant du département du Lot ou de la Région Midi-Pyrénées, dans la limite des possibilités d'accueil du centre et

quel que soit le service, ensuite aux demandes des associations avec qui nous travaillons depuis 2010 dans le prolongement de l'expérimentation sur l'accueil d'usagers de crack.

Le réseau de Familles d'Accueil

Le CSAPA engage depuis plusieurs années un travail pour redynamiser ce service avec le recrutement de nouvelles familles et l'animation du réseau. Malgré tout des difficultés subsistent et la tendance nationale n'est plus à ce mode d'accueil bien qu'il offre des opportunités de travail avec les patients. Nous sommes donc en évolution vers un accueil de transition dans une maison pour 3 patients en colocation. L'éducateur passe chaque jour et travaille en proximité à l'accompagnement des patients.

Renouvellement de l'hébergement au Centre Thérapeutique Résidentiel.

C'est un dossier vieux de 6 ans, qui a vu le jour au moment de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Nous avons déposé une demande de permis de construire pour 16 chambres. Le PLU n'ayant pas suivi notre demande au moment de sa révision notre projet s'est vu bloqué. L'intervention de Madame le Maire de PERN a permis un avancé significative puisqu'un nouveau projet a pu voir le jour, un permis a été accordé et un chantier s'ouvrira à l'automne 2015.

Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des Usagers de Drogue

Le CAARUD basé à Cahors répond à une mission départementale. Ce préambule marque la difficulté pour cet établissement de couvrir l'ensemble du département qualifié de rural. Ces missions sont :

- L'accueil collectif et individuel, l'information et le conseil personnalisé pour usagers de drogues ;
- Le soutien aux usagers dans l'accès aux soins ;
- Le soutien aux usagers dans l'accès aux droits, l'accès au logement et à l'insertion ou la réinsertion professionnelle ;
- La mise à disposition de matériel de prévention des infections ;
- L'intervention de proximité à l'extérieur du centre, en vue d'établir un contact avec les usagers ;
- Le développement d'actions de médiation sociale.

L'activité

115 usagers ont bénéficié des services du CAARUD pendant l'année 2014 à Cahors, dont 40 nouvelles personnes. Nous constatons une légère augmentation de la file active, constituée principalement d'hommes, 17,4% de femmes, et une moyenne d'âge d'environ 40 ans.

Beaucoup d'usagers sont des personnes à faibles revenus, voire, sans aucune ressource. Peu d'usagers ont des revenus venant d'un emploi actuel ou antérieur, avec des allocations chômage.

De même, au niveau du logement, plus de 52% des usagers ont un hébergement précaire, proportion sensiblement identique aux années antérieures. Enfin, notons aussi plus d'usagers en hébergement très précaire (camions, squats). Certaines personnes accompagnées étaient en hébergement d'insertion (CHRS, ALT)

La situation sociale des usagers du CAARUD reste donc globalement très précaire même si leurs difficultés sociales semblent régresser, notamment dans l'accès aux dispositifs d'hébergement temporaire ou en appartement autonome (travail avec bailleurs sociaux, maison relais, hébergement d'urgence et de transition...)

Il faut souligner une difficulté accrue dans l'accès aux droits (allongement des délais administratifs, dossiers complexifiés, droits suspendus à une décision, difficultés dans les mutations de dossiers, plus de permanence actuellement de la Caisse d'Allocation Familiale à Cahors). Cette difficulté est surtout problématique lorsqu'il s'agit de l'accès aux soins (obtention CMU, AME, mutuelle...) plus ou moins dans l'urgence et par conséquent dans l'accès aux médicaments.

Enfin, la préoccupation première des usagers du CAARUD se situant souvent dans l'immédiateté, leur accès aux soins qui nécessite souvent l'obtention d'une allocation, de la CMU ou d'une couverture mutualiste reste problématique.

La majorité des usagers du CAARUD sont des poly-consommateurs ou dans des sur-consommateurs de médicaments détournés ou non. L'alcool reste le premier produit consommé, souvent associé au tabac, au cannabis et autre produit.

Les projets

CAARUD et pharmaciens :

Avec le soutien de l'ARS Midi-Pyrénées et de la Fédération Addictions, un projet de collaboration entre les CAARUD des départements ruraux et les pharmaciens se met en place. Constatant que le CAARUD 46 ne pouvait développer seul des actions de prévention sur la réduction des risques dans le nord du département, une action a été engagée pour être au plus près des usagers par l'intermédiaire des officines (Gourdon, Saint Céré, Souillac, etc.). A partir du mois d'août, 25 pharmaciens ont été contactés et sensibilisés aux actions du CAARUD et au projet du PES (Programme d'Echanges de Seringues). L'équipe du CAARUD a réuni une dizaine de pharmaciens à Gramat en septembre pour expliquer la démarche du PES. Le projet d'un travail en commun s'est articulé autour de la distribution d'outils de prévention (kits d'injection, kits base) et de la récupération éventuelle de ceux-ci de la disponibilité du CAARUD pour toute information et du lien avec les usagers pour une orientation éventuelle vers les dispositifs de soins, et d'un renforcement du lien CAARUD-pharmaciens. L'action n'a pas pu démarrer concrètement en 2014 par suite des difficultés à formaliser avec les pharmaciens le texte d'une convention liant le CAARUD et les officines. Au cours du premier semestre 2015, l'action a démarré avec les pharmaciens sensibilisés du nord du Lot, puis s'étendra à tout le département, hormis le Figeacois où le CSAPA Le Peyry a une antenne.

CAARUD et médiateur-pair

Depuis le mois d'octobre 2014, dans le cadre d'un appel à projet de la Préfecture, et en lien avec la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives), une action intitulée « Prévention de la délinquance » a débuté à Cahors et les environs.

Une Médiatrice de Santé Pair a été embauchée à raison de 20 heures par semaine. Cette personne, ex-usager de substances psychotropes, en particulier à Paris, a effectué un parcours de soins au CSA-PAle Peyry. La fonction de médiation offre une proximité avec les personnes consommatrices et en situation de précarité. Avec ou sans l'éducateur, elle anime des ateliers dans les accueils de jour, (AHIS-Cahors et Secours Catholique). Elle travaille aussi régulièrement dans la rue et elle est à même d'aborder plus facilement les problématiques addictives des personnes rencontrées grâce à son expérience personnelle. Fin décembre, elle avait rencontré environ 25 personnes, et déjà apporté son concours et son « expertise » pour aider ces usagers à entamer un parcours de soins.

Pour renforcer l'efficacité de cette intervention, toujours en lien avec le CAARUD, un local en centre ville à Cahors pourrait être à disposition des intervenants et des usagers. Il serait alors utilisé de manière à être plus proche du public cible.

Lits Halte Soins Santé

Autorisé le 5 décembre 2008, le LHSS fonctionne avec 4 lits depuis le 23 novembre 2009. Cet établissement basé à Cajarc au sein des locaux du CHRS l'Auberge fonctionne 24h/24, 365 jours par an.

Sa vocation départementale permet l'hébergement de toute personne, hommes ou femmes, de plus de 18 ans, ne disposant pas de domicile dont la pathologie ou l'état général, somatique et/ou psychique, nécessite des soins et un accompagnement social, mais sans prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée. A titre exceptionnel, les accompagnants (conjoint, compagnon, enfant ...) peuvent, dans la limite des places disponibles, être également accueillis.

Les orientations majeures viennent des services hospitaliers du département, mais également de l'Aveyron de par la proximité de Villefranche de Rouergue. Des conventions sont signées à cet effet.

Les séjours sont théoriquement de 2 mois afin d'assurer une convalescence ou des soins infirmiers. Pour ces derniers une convention est signée avec l'un des cabinets d'infirmières de Cajarc.

L'admission au LHSS repose sur 2 problématiques, la santé et le social. Le somatique est géré par un médecin coordonnateur et nous offrons la prestation sociale pour l'accès aux droits sociaux (en particulier en matière de ressources et de couverture sociale), l'aide à l'insertion par le logement, l'aide à l'insertion professionnelle, l'aide à la gestion financière, les recherches de solutions par rapport aux problèmes de justice, l'amélioration des relations sociales et/ou familiales, l'autonomie dans la vie quotidienne et la redynamisation des potentialités.

L'activité

17 personnes ont été accueillies au cours de l'année 2014 : 15 hommes et 2 femmes. La moyenne d'âge est de 49 ans. Il y a eu 13 nouvelles entrées, 4 personnes étant présentes au 31 décembre 2013. 28 demandes de prise en charge ont été reçues et 11 demandes ont dû être refusées par

manque de place disponible au moment de la demande. La durée de séjour moyenne des 13 sortants en 2014 est de 95 jours, soit environ 13 pour 8 théoriques.

Cet aspect de l'activité révèle une difficulté importante. En effet, la prise en charge médicale durant le séjour fait apparaître de nouvelles pathologies, souvent importantes, quelquefois chroniques. La plupart du temps nous répondons à la priorité médicale, mais dès lors la durée maximale de séjour a du mal à être respectée.

C'est pour cette raison que depuis 2011, une demande d'extension du LHSS est demandée afin de mieux répondre aux demandes.

Une difficulté d'orientation et d'accompagnement est présente également avec les personnes en fin de vie. Après accord du médecin et de l'équipe, un gros travail de réflexion est mené dans le souci d'accompagner la personne dignement.

Parallèlement à la demande d'extension du LHSS, l'association CEIS a fait remonter une demande de création d'Appartements de Coordination Thérapeutique. Dispositif absent dans le département bien que pouvant répondre à la problématique des pathologies chroniques. Un appel à projet a été lancé en début d'année 2015 et le CEIS a été retenu pour la gestion de 5 places. Une ouverture est prévue pour le dernier trimestre 2015 à Cajarc en proximité du CHRS l'Auberge.

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Le CHRS l'Auberge offre 26 places d'hébergement d'insertion, 22 à Cajarc et 4 Cahors. Le département du Lot dispose de 2 établissements de ce type, le CEIS seul proposant un hébergement collectif. De fait les situations complexes sont orientées vers le collectif. Nous proposons également un accueil avec les chiens, cette variable détermine également les orientations du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation.

100 personnes ont été hébergées dont 47 hommes, 31 femmes et 22 enfants. La moyenne d'âge des adultes est de 38 ans et de 6 ans pour les mineurs.

Dans le cadre de la convention signée avec le Tribunal de Grande Instance, nous avons hébergé 14 femmes victimes de violences.

Nous oeuvrons sur le champ de l'inclusion et notamment vers le logement, mais il est nécessaire de prendre en compte toutes les problématiques des personnes accueillies notamment en ce qui concerne les conduites addictives, et les troubles psychiques. Le versant du soin est donc important dans l'accompagnement avec l'aide à la prise des traitements et la mise en place de consultations spécifiques.

Les démarches vers le logement autonome dépendent des ressources, souvent le RSA et l'AAH, pour les moins de 25 ans il n'y a aucune ressource et l'aptitude au travail est à démontrer. Le Centre d'Aide à la Vie Active est un des outils proposés au CHRS pour l'apprentissage ou le réapprentissage des savoirs être pour l'insertion professionnelle afin de favoriser l'insertion professionnelle.

Le travail partenarial est majeur avec les instances sociales, médico-sociales et sanitaires, la mission locale, le pôle emploi.

La durée de séjour est très variable, elle peut aller de quelques jours à plus d'une année, la moyenne est de 4 mois pour les séjours à Cajarc et de 10 mois pour les séjours à Cahors.

L'accompagnement éducatif vise à soutenir l'accès et le maintien dans un logement. Il se décline dans les actes de la vie quotidienne, la gestion budgétaire, l'hygiène, la santé.

Le CHRS propose également un service d'accompagnement hors les murs pour les sortants de l'hébergement et qui auraient besoin d'une aide ponctuelle aux démarches, ou un soutien moral. Cette forme d'accompagnement n'est pas contractualisée avec le bénéficiaire et n'est pas limitée dans le temps.

Evaluation interne

Le CHRS a satisfait à l'obligation d'une évaluation externe de son fonctionnement au 31 décembre.

Conclusion

Le CHRS l'Auberge a pu cette année encore répondre à bon nombre de situations pour lesquelles un accueil collectif était indiqué, des personnes très fragilisées par l'errance, des jeunes sans ressources, des femmes victimes de violences conjugales.

L'équipe de professionnels s'efforce d'accompagner chaque personne vers un projet cohérent, adapté aux capacités mobilisables et dans la durée.

Le temps est en effet une variable non négligeable de la réussite des parcours.

L'accès au logement peut s'avérer possible du point de vue des ressources financières mais parfois inadapté dans une perspective de maintien sur le long terme. Il est donc préférable de consolider l'accompagnement global afin d'optimiser la réussite du projet d'insertion vers le logement.

Nous affirmons également que les questions relatives à la santé sont aussi de plus en plus prégnantes, que ce soit au niveau somatique, au niveau psychique, au niveau des addictions.

Ces questions impactent fortement les actions menées par l'équipe éducative et doivent être traitées en amont d'un projet de départ, afin qu'elles n'affectent pas l'insertion sociale ou tout du moins, qu'elles puissent être évoquées au cours du séjour pour une prise en charge au-delà de l'hébergement d'insertion.

La Maison Relais

La Maison-Relais est un ensemble de logements destiné à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible, à échéance prévisible, leur accès à un logement ordinaire.

La Maison-Relais ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire, mais dans une logique de logement adapté durable, sans limitation de durée et offrant un cadre semi-collectif, valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

Situé à Figeac, ce dispositif d'insertion vers le logement est opérationnel depuis novembre 2011.

Les missions sont de :

- rompre l'isolement en offrant un cadre sécurisant,
- favoriser les échanges au sein de la Maison-Relais et avec l'extérieur,
- sensibiliser à la gestion des énergies,
- sensibiliser au recyclage,
- aider à la gestion budgétaire,
- favoriser les liens avec les partenaires pour permettre un suivi de proximité
- aider à l'entretien des appartements

La Maison Relais accueille toute personne isolée, majeure, qui ne relève pas ou plus de structures d'insertion de type CHR, ni de logement autonome.

Pour la bonne marche de la maison, une mixité des publics accueillis est favorisée.

15 personnes ont été accueillies en 2014, la personne la plus jeune avait 28 ans, la plus âgée, 59 ans. La majorité se situe dans la tranche d'âge 45/60 ans.

4 hommes ont intégré la Maison-Relais en 2014, 2 étaient hébergés en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale à Cajarc, 1 était en accueil d'urgence à Figeac (accueil de nuit CIAS), 1 était hébergé en Lit Halte Soins Santé à Cajarc.

8 personnes sont sorties du dispositif, 1 femme et 7 hommes, 2 départs volontaires (1 personne a rejoint une autre maison relais plus proche de sa famille, 1 personne est partie sans prévenir), 1 sortie suite à une incarcération, et 5 exclusions. Les exclusions sont prononcées dès lors que le comportement de la personne a continué à se dégrader malgré les avertissements et que la quiétude de la maison en a été perturbée. L'équipe décide de l'exclusion mais elle accompagne la personne jusqu'à qu'elle puisse trouver une solution d'hébergement ou de logement.

La Maison Relais relevant du logement adapté il n'y a pas de durée de séjour significative.

Hébergement d'Urgence de Transition

Ce dispositif propose à des personnes un hébergement provisoire 24h/24h en attendant une place en structure, après la décision de la commission départementale d'orientation du SIAO. Il permet d'assurer les besoins primaires : le gîte, le couvert, l'hygiène, un repos physique et psychologique, d'accompagner et d'orienter la personne en s'assurant de l'accès aux droits sociaux, et à la santé si besoin, d'affiner l'évaluation toute au long du séjour afin de confirmer l'orientation de première intention, ou de proposer à nouveau un passage en CDO pour valider une nouvelle orientation qui paraîtrait plus adaptée.

Le public prioritaire sont les personnes isolées, avec ou sans animal de compagnie, les personnes en couple et sans enfant, les couples avec enfants seront hébergés si aucune solution d'accueil n'est possible.

En 2014 une dérogation a été accordée pour l'accueil de familles en situation administrative complexe (déboutée, en attente de régularisation...).

L'hébergement se fait au moyen de 4 appartements pour 8 places soit 2 appartements pour 4 places que ce soit à Cahors ou Figeac. La continuité de l'hébergement est assurée toute l'année et sur 24 heures.

L'activité 2014 représente 22 ménages soit 30 personnes dont 6 enfants. La durée de séjour est en moyenne de 87 jours. Les personnes étaient âgées entre 19 et 59 ans.

Le dispositif HUT est intéressant car il permet de combler un réel besoin au niveau du territoire pour permettre l'attente d'une entrée effective dans le dispositif d'accueil validé en CDO.

La diversité des publics en HUT nécessite un accompagnement « sur mesure » pour répondre aux besoins importants des personnes qu'elles soient en attente de logement pour les plus autonomes, ou d'une place en CHRS pour les plus fragilisés.

Accompagnement Vers et Dans le Logement

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement permet aux personnes sortant de la rue ou de structure d'hébergement d'accéder au logement autonome. L'Association C.E.I.I.S. intervient sur le secteur de Cahors et Figeac.

Comme l'année passée, nous avons eu un financement pour 25 mesures soit 150 mois mesures à réaliser sur l'année.

L'activité a représenté 25 ménages suivis. 13 nouveaux ménages sont entrés dans le dispositif pour 15 orientations en 2014 (les situations pouvant évoluer, l'accompagnement peut ne pas avoir lieu après l'orientation). 12 ménages entrés en 2013 ont poursuivi en 2014 et 9 mesures étaient toujours en cours au 31/12/2014. Ce sont au total 48 personnes accompagnées sur l'année 2014 dont 17 enfants. Les personnes isolées représentent 72 % des ménages accompagnés en AVDL.

Sur les 16 ménages sortis en 2014 : 44% sont à Figeac & 56 % à Cahors. 11 ménages ont eu un logement avec un bailleur public, 4 ménages ont eu un logement avec un bailleur privé et 1 ménage n'a pas eu de solution à l'arrêt de l'accompagnement.

La durée moyenne de l'accompagnement AVDL sur les 19 sortants (depuis leur entrée dans le dispositif) est de 6.64 mois : 6.61 mois sur Cahors et 6.69 mois sur Figeac.

L'accompagnement vise l'accès au logement mais nous constatons qu'il est difficile de limiter l'accompagnement à ce seul aspect.

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

Le SIAO est une instance départementale qui recense les demandes d'hébergements des personnes sans domicile et qui coordonne l'offre. Dans la configuration Lotoise, le SIAO est porté par la Croix Rouge Française pour la partie coordination, l'association AHIS Cahors pour la gestion du 115 et le CEIIS pour l'évaluation. Cette dernière activité représente un mi-temps pour le CEIIS. La Commission Départementale d'Orientation se réunit pour traiter les demandes, une évaluation des situations est effectuée dans ce cadre. La supervision des évaluations garanti l'équité de traitement des demandes d'hébergement.

En 2014, 313 situations ont été évaluées les demandes transmises au SIAO ont augmenté de presque 7 % par rapport à 2013.

L'année 2015 sera une année importante pour le SIAO car avec la loi sur l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 donne une reconnaissance législative au SIAO qui jusque là n'avait qu'une existence par circulaire depuis sa création en 2010.

Cette loi réaffirme l'existence d'un SIAO unique urgence/insertion dans chaque département et donc l'intégration du 115 dans ce dispositif. Cet élément de la loi doit orienter la configuration du SIAO Lotois en confiant sa gestion à un seul opérateur. Des propositions ont été faites auprès de la DDCSPP en vue de cette modification, nous sommes en attente des modalités de mise en place de ce SIAO unique.

Rapport de gestion 2014

Le présent rapport de gestion porte sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice approuvé par le Conseil d'Administration le 21 avril 2015.

1. Présentation des états financiers :

Les états financiers qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles et méthodes comptables en vigueur.

2. Situation et activité de l'association au cours de l'exercice 2014 :

Les mouvements financiers 2014 ne sont que le reflet de l'activité et des événements qui viennent de vous être détaillés dans le rapport d'activité.

Ils se résument par les éléments suivants :

Le total des produits de fonctionnement réalisés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014 s'élève à **3 642 262 euros** correspondant à l'addition de :

- De dotations et produits de tarification de 3 468 187 euros,
- De prestations de services diverses de 131 519 euros,
- Les cotisations des adhérents, dons et divers remboursements de frais de personnel pour 25 990 euros,
- Les transferts de charges pour 5 886 euros,
- Les intérêts et produits assimilés pour 10 682 euros.

Le total des budgets accordés en 2014 s'élève à 3 468 187 euros (contre 3 239 936 euros) soit une augmentation de 7.04% qui s'explique principalement par le financement de mesures nouvelles.

En contrepartie **le total des charges de fonctionnement** s'élève à **3 514 829 euros** contre 3 213 672 euros en 2013.

Les variations par rapport à 2013 peuvent se résumer de la façon suivante :

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ



	2014	2013	Évolution	
Produits de fonctionnement	3 641 544 €	3 563 487 €	+78 057 €	+2,2%
Marge globale	131 518 €	0 €	+131 518 €	
Charges de fonctionnement	831 440 €	818 067 €	+13 373 €	+1,6%
Impôts et taxes	189 327 €	196 209 €	-6 882 €	-3,5%
Charges de personnel	2 179 374 €	1 936 116 €	+243 258 €	+12,6%
Dotations aux amortissements	170 540 €	170 757 €	-217 €	-0,1%
Engt à réaliser / ress. affectées	0 €	9 667 €	-9 667 €	
Résultat courant non financier	130 730 €	168 570 €	-37 840 €	-22,4%
Résultat financier	-3 297 €	-2 099 €	-1 198 €	-57,1%
Résultat courant	127 433 €	166 471 €	-39 038 €	-23,5%
Résultat exceptionnel	30 197 €	52 806 €	-22 609 €	-42,8%
Résultat de l'exercice	165 527 €	404 551 €	-239 024 €	-59,1%

L'exercice 2014 se solde par un excédent de 165 527 euros dont l'origine est la suivante :

- Résultat des établissements : 49 525 euros
- Exonération ZRR : 116 002 euros

La répartition du résultat de l'association par services est la suivante :

- C.H.R.S. L'Auberge - 27 476 euros
 - C.S.A.P.A Le Peyry - 8 891 euros
 - Le Peyry Autres Financements 5 214 euros
 - C.A.A.R.U.D 221 euros
 - Association 132 859 euros
- (dont 116 002 € d'exonération ZRR)
- C.A.D.A 57 278 euros
 - Accueil d'urgence 4 178 euros
 - Autres mesures - 1 714 euros
 - L.H.S.S 5 363 euros
 - Maison Relais - 1 505 euros

3. Situation patrimoniale et financière:

Le total du bilan s'élève au 31 décembre 2014 à 5 837 201 euros (contre 6 319 329 euros en 2013).

L'actif immobilisé s'élève à 1 725 583 euros (contre 1 553 683 euros en 2013). Il se compose à pratiquement 85% d'actif immobilier. Le taux d'amortissement pratiqué au 31 décembre 2014 est de 49%.

Le montant de la trésorerie nette est de 2 981 995 euros (contre 2 846 489 euros en 2013).

En contrepartie le montant des emprunts restant dus est de 353 405 euros.

Le montant des fonds associatifs (hors subvention d'investissement et provisions réglementées) et avant résultat 2014 s'élève à 3 495 298 euros dont :

-1 476 963 euros sont sous contrôle des tiers financeurs (soit 5 mois de fonctionnement),

-772 863 euros correspondent à l'aide de l'état pour les ZRR depuis 2010.

4. Perspectives d'avenir :

Concernant l'année 2015, les budgets demandés ont été dans les mêmes volumes que pour l'année 2014 hormis l'extension en année pleine des 30 places CADA.

Pas de création de postes à ce jour.

Par contre nous avons déposé en début d'année et obtenu mi-juin l'autorisation pour la création d'un nouvel établissement. Le dispositif Appartement Thérapeutique de Coordination (A.C.T.) avec une capacité de 5 places ouvrira début septembre sur le site de Cajarc. 2.44 etp de médecin, infirmière, auxiliaire de vie, personne socio-éducatif et administratif seront recrutés.

La réforme de l'exonération Z.R.R. réalisée en 2014 confirme en 2015 la baisse pour les années à venir.

Enfin les enveloppes des financeurs étant de plus en plus contraintes, nous prévoyons des taux directeurs très faibles pour 2015.

5. Affectation du résultat :



AFFECTATION DES RESULTATS ANTERIEURS

Etablissement	comptes	libellé	Débit	Crédit	
CHRS L'AUBERGE	115.190	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde débiteur		6 328,51 €	
	106.860	réserve de compensation		51 200,37 €	
	114.100	dépenses refusées par autorité de tarification	10 907,52 €		
	116.200	dépenses non opposables aux tiers financeurs - dépenses pour congés payés	547,36 €		
	180.002	autres dépenses non opposables aux tiers financeurs	46 074,00 €		
		AFFECTATION RESULTAT 2010			
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur	39 336,94 €		
	106.860	réserve de compensation		90 927,58 €	
	114.100	dépenses refusées par autorité de tarification	4 138,88 €		
	116.200	dépenses non opposables aux tiers financeurs - dépenses pour congés payés	535,76 €		
	180.002	autres dépenses non opposables aux tiers financeurs	46 916,00 €		
		AFFECTATION RESULTAT 2011			
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur	15 389,79 €		
	106.860	réserve de compensation		50 071,67 €	
115.110	excédents affectés au financ. des mesures d'exploitation		7 166,00 €		
116.200	dépenses non opposables aux tiers financeurs - dépenses pour congés payés		1 368,73 €		
180.002		43 216,61 €			
	AFFECTATION RESULTAT 2012				
CSAPA LE PEYRY					
	115.190	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde débiteur		21 492,07 €	
	106.860	réserve de compensation	18 312,22 €		
	116.200	dépenses non opposables aux tiers financeurs - dépenses pour congés payés	3 179,85 €		
		AFFECTATION RESULTAT 2012			
AUTRES FINANCEMENTS					
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur	6 614,33 €		
	106.860	réserve de compensation		6 614,33 €	
		AFFECTATION RESULTAT 2013			
ASSOCIATION	110.000	report à nouveau	46 074,00 €		
	180.002	compte de liaison ceilis/auberge		46 074,00 €	
		AFFECTATION RESULTAT 2010			
	110.000	report à nouveau	16 471,00 €		
	180.005	compte de liaison ceilis/cada		16 471,00 €	
		AFFECTATION RESULTAT 2010			
	110.000	report à nouveau	46 916,00 €		
	180.002	compte de liaison ceilis/auberge		46 916,00 €	
		AFFECTATION RESULTAT 2011			
	110.000	report à nouveau	15 624,00 €		
	180.005	compte de liaison ceilis/cada		15 624,00 €	
		AFFECTATION RESULTAT 2011			
	110.000	report à nouveau	43 216,61 €		
	180.002	compte de liaison ceilis/auberge		43 216,61 €	
	AFFECTATION RESULTAT 2012				
110.000	report à nouveau	15 188,00 €			
180.005	compte de liaison ceilis/cada		15 188,00 €		
	AFFECTATION RESULTAT 2012				



AFFECTATION DES RESULTATS ANTERIEURS

Etablissement	comptes	libellé	Débit	Crédit
CADA	115.190	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde débiteur		20 940,49 €
	106.860	réserve de compensation	4 469,49 €	
	180.005	compte de liaison ceiiis/cada	16 471,00 €	
		AFFECTATION RESULTAT 2010		
	115.190	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde débiteur		1 723,91 €
	106.860	réserve de compensation		13 432,88 €
	116.200	dépenses non opposables		467,21 €
	180.005	compte de liaison ceiiis/cada	15 624,00 €	
		AFFECTATION RESULTAT 2011		
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur	4 857,43 €	
	116.200	dépenses non opposables	751,52 €	
	106.860	réserve de compensation		20 796,95 €
180.005	compte de liaison ceiiis/cada	15 188,00 €		
	AFFECTATION RESULTAT 2012			
ACCUEIL URGENCE				
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur	10 142,89 €	
	115.190	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde débiteur		6 883,59 €
	106.860	réserve de compensation		3 259,30 €
		AFFECTATION RESULTAT 2013		
AUTRES MESURES				
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur	14 268,39 €	
	115.190	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde débiteur		5 651,67 €
	106.860	réserve de compensation		8 616,72 €
		AFFECTATION RESULTAT 2013		
LHSS				
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur	11 498,71 €	
	106.820	excédents affectés à l'investissement		13 270,25 €
	116.200	dépenses non opposables aux tiers financeurs - dépenses pour congés payés	1 771,54 €	
		AFFECTATION RESULTAT 2012		
CAARUD				
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur	16 008,73 €	
	106.860	réserve de compensation		15 155,69 €
	116.200	dépenses non opposables aux tiers financeurs - dépenses pour congés payés		853,04 €
		AFFECTATION RESULTAT 2012		
MAISON RELAIS				
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur	53 115,72 €	
	106.860	réserve de compensation		53 115,72 €
		AFFECTATION RESULTATS 2011 / 2012 / 2013		



AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Etablissement	comptes	libellé	Débit	Crédit
CHRS L'AUBERGE	115.190	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde débiteur	27 475,69 €	
	129.000	résultat net de l'exercice (déficit)		27 475,69 €
CSAPA LE PEYRY	115.190	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde débiteur	8 890,87 €	
	129.000	résultat net de l'exercice (déficit)		8 890,87 €
AUTRES FINANCEMENTS	120.000	résultat net de l'exercice (excédent)	5 213,90 €	
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur		5 213,90 €
ASSOCIATION	120.000	résultat net de l'exercice (excédent)	132 858,53 €	
	110.000	report à nouveau		132 858,53 €
CADA	120.000	résultat net de l'exercice (excédent)	57 278,02 €	
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur		57 278,02 €
ACCUEIL URGENCE	120.000	résultat net de l'exercice (excédent)	4 706,50 €	
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur		4 706,50 €
	115.190	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde débiteur	528,48 €	
	129.000	résultat net de l'exercice (déficit)		528,48 €
AUTRES MESURES	120.000	résultat net de l'exercice (excédent)	5 974,78 €	
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur		5 974,78 €
	115.190	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde débiteur	7 689,06 €	
	129.000	résultat net de l'exercice (déficit)		7 689,06 €
LHSS	120.000	résultat net de l'exercice (excédent)	5 363,12 €	
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur		5 363,12 €
CAARUD	120.000	résultat net de l'exercice (excédent)	221,27 €	
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur		221,27 €
MAISON RELAIS	115.190	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde débiteur	1 504,86 €	
	129.000	résultat net de l'exercice (déficit)		1 504,86 €
AFFECTATION GLOBALE DU RESULTAT :				
	120.000	résultat net de l'exercice (excédent)	211 616,12 €	
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur		78 757,59 €
	110.000	report à nouveau		132 858,53 €
	115.190	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde débiteur	46 088,96 €	
	129.000	résultat de l'exercice (déficit)		46 088,96 €